

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dernière phase de concertation autour des rythmes scolaires à Orléans

À la suite des consultations qui ont été menées tout au long du dernier trimestre 2017 avec les différents acteurs de l'école : directeurs, parents élus, agents des écoles, fédérations de parents d'élèves, animateurs et associations, la Ville d'Orléans privilégie le retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des enfants des classes de maternelles et d'élémentaires. Ce projet est soumis depuis le mois de janvier à l'avis des conseils d'écoles qui se tiendront d'ici mi-février, avant validation du directeur académique.

En lieu et place de la classe du mercredi, la Mairie d'Orléans propose, à compter du mois de septembre, l'organisation suivante :

- **Ateliers ludo-éducatifs (ALE) le matin pour les élémentaires, dans les écoles (comparables aux TAP actuels) ;**
- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : à la journée (avec déjeuner) pour les maternelles et les élémentaires ;**
- **Accueils de loisirs ASELQO (sans déjeuner) : à la demie journée, matin et/ou après midi, pour les élémentaires et/ou les maternelles.**

Une participation financière symbolique sera demandée aux parents pour les ateliers ludo-éducatifs. Elle sera comprise entre 1 euro pour 3 heures, pour les coefficients familiaux les plus bas (soit 0.33 centimes d'euros par heure), et 5 euros pour 3 heures, pour les coefficients familiaux les plus élevés (soit 1.66 euros par heure).

En ce qui concerne les 4 jours de classe, la Ville d'Orléans maintiendra, de 16h30 à 18h, son dispositif de garderie ou d'aide au travail personnel (aide aux devoirs).